

# Les Entreprises du Territoire Recyclent Ensemble

La « LETRE » n°1 de STE

## Un constat

Sur le territoire, la connaissance de la législation de la part des entreprises est relativement réduite. Les déchets produits sont dispersés et en petites quantités, ce qui crée des **coûts de traitement élevés**. La plupart des entreprises ont des **difficultés dans l'organisation** de la gestion de leurs déchets. Au final, la collecte et la valorisation des déchets produits ne sont pas optimisées.

Actuellement, les différents types de déchets produits sur le territoire, leur gisement et les différentes filières présentes ne sont pas réellement connus, ce qui empêche une évolution de la situation.

## Une volonté de s'organiser

Le projet de Sud Touraine Entreprises a pour but d'inciter les entreprises du territoire à se regrouper afin de trouver des solutions ensemble pour répondre à la problématique de la « bonne » gestion de leurs déchets.

La première phase consiste en la réalisation d'**un diagnostic** afin d'avoir une idée réelle des déchets produits sur le territoire, de leur gisement ainsi que de la manière dont ils sont gérés, c'est-à-dire les filières utilisées.

La phase suivante va permettre de **trouver des solutions** afin de mieux organiser la gestion des déchets des entreprises et de mettre fin aux éventuels problèmes soulevés lors de la première phase.

## Des bénéfices attendus

Ce projet va permettre aux entreprises d'avoir l'opportunité de **s'entraider** afin de se développer davantage tout en ayant une **meilleure gestion** de leurs déchets. Les entreprises auront une meilleure connaissance de la législation et répondront donc mieux à leurs obligations.

De ce fait, la collecte et la valorisation des différents déchets seront améliorées et permettront une **diminution des coûts** pour les entreprises. De plus, des **filières locales** pourront être développées ou créées, de même qu'il pourra y avoir la consolidation ou la **création d'emplois** ordinaires ou d'insertion. Enfin, ce projet aura un **impact positif** sur l'image de votre entreprise pour les clients ainsi que pour vos salariés.

---

### Contact :

Bruno BAYART  
Responsable de la Commission  
« Développement Durable » de STE  
06.72.71.15.74  
[b.bayart@adapei37.asso.fr](mailto:b.bayart@adapei37.asso.fr)

Charlotte MANOUVRIER  
Chargée de projet  
« Réduction des déchets des entreprises »  
02.47.91.42.60  
[STE.reductiondechets@gmail.com](mailto:STE.reductiondechets@gmail.com)

# Guide pratique

## Les déchets des entreprises

### Ce que dit la législation

Chaque entreprise est **responsable de la gestion des déchets** qu'elle produit et/ou détient **jusqu'à leur élimination ou valorisation finale**, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

Elle doit s'assurer que leur élimination est **conforme à la réglementation**.

*Article L 541-2 du Code de l'environnement.*

Les entreprises ont en outre **obligation de** :

- Caractériser leurs déchets.
- Assurer le suivi de leurs déchets (BSD, registre de suivi)
- Faire éliminer leurs déchets dans des installations classées (ICPE)
- Mettre en place un tri à la source et une collecte séparée si réalisable.

### Ce qui se pratique sur notre territoire

Il y a de grandes disparités en fonction des entreprises. En effet, il y a des :

- entreprises avec une gestion rigoureuse dans une démarche 14001
- entreprises qui ont partiellement des contrats avec des prestataires
- entreprises pour certaines collectées par la Communauté de Communes de Loches Développement.

### Les évolutions attendues

La législation existante évolue et les entreprises se devront de la respecter plus rigoureusement. Le coût des traitements mal optimisés sera de plus en plus coûteux.

La Communauté de Communes Loches Développement a une compétence qui se limite à la collecte des ménages voire des entreprises pour les volumes < 1m<sup>3</sup>. L'accent sera mis dans l'avenir sur la réduction des volumes collectés et leur valorisation optimale.

### Quelques sites utiles

Aspect réglementaire :

- × [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- × [www.ineris.fr/aida](http://www.ineris.fr/aida)

Chiffres clés / études :

- × [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- × [www.entreprises.ccip.fr](http://www.entreprises.ccip.fr)

Base de données :

- × [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

Retour d'expérience :

- × [www.optigede.ademe.fr](http://www.optigede.ademe.fr)